



## **Recommandation du CSPNB sur le projet de fermeture de la station marine d'Endoume**

Au cours de la réunion du CSPNB du 26 septembre 2006, en complément de l'ordre du jour initialement prévu, les discussions ont porté sur la fermeture de la station marine d'Endoume.

En effet, au cours de sa réunion du 2 mars 2006, le CSPNB avait déjà été informé des menaces de fermeture de la station marine d'Endoume à Marseille, l'une des quatre grandes stations marines françaises fondées à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. L'unité mixte de recherche DIMAR (Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine) qui l'occupe actuellement devrait alors rejoindre le campus scientifique de Luminy situé à une dizaine de kilomètres de la côte, perdant ainsi la possibilité d'accès direct au milieu marin et le suivi de stations d'observation de la biodiversité marine initié il y a une cinquantaine d'années.

**Le conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité renouvelle par conséquent son alerte** sur la situation de la station biologique marine d'Endoume.

On peut même redouter, comme le fait le CNRS, la dissolution de l'unité et la dispersion de ses membres : les répercussions pour les collectivités locales et régionales seraient considérables car c'est cette même unité qui a assuré dans le passé toutes les expertises qu'elles demandaient au plan environnemental. La direction générale de cet organisme a d'ailleurs fait récemment savoir qu'elle s'attacherait alors à transférer les personnels de l'établissement dans d'autres stations marines françaises offrant les facilités indispensables à la poursuite de leurs recherches.

Le CSPNB souligne l'importance pour l'étude de la biodiversité en méditerranée nord-occidentale de cette station, unique en son genre par son implantation au cœur d'une très grande agglomération et à proximité de plusieurs sites de plongée touristique. Il s'étonne qu'une solution permettant le maintien d'une station en bordure de mer n'ait pas été recherchée et tient à exprimer ses préoccupations à Madame la Ministre, en souhaitant qu'une mise en garde soit adressée, en liaison avec le ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, aux autorités universitaires et rectorales concernées et en recherchant l'appui des collectivités territoriales.

Le 27 septembre 2006